

Concertation sur le projet de labellisation du bassin de la Dordogne par l'UNESCO

Synthèse des réunions d'information

mai – juillet 2010



« Cette visite à la Dordogne fut pour moi, je le répète, d'une importance capitale : il m'en reste un espoir pour l'avenir de l'espèce et même de notre planète. Il se peut qu'un jour la France cesse d'exister, mais la Dordogne survivra, tout comme les rêves, dont se nourrit l'âme humaine. »

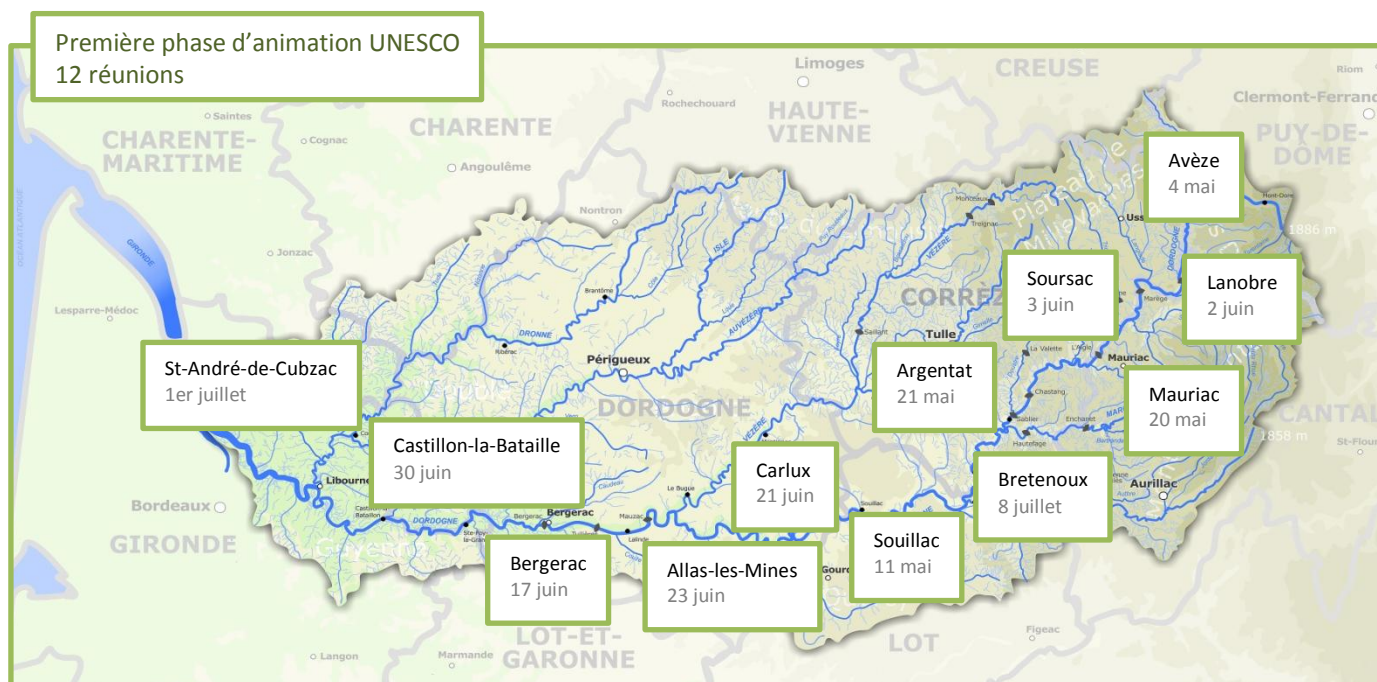
In *Le Colosse de Maroussi*, Henri Miller



La vallée de la Dordogne
c'est le sourire de la France

Sommaire

Résumé des épisodes précédents	4
Présentation de la démarche	5
Un accueil favorable	5
De l'amont et à l'aval, des histoires originales au fil de l'eau	6
Des inquiétudes...	6
La co-construction du projet au fil des réunions	7
Soutenir la candidature du bassin de la Dordogne et se faire le relais du projet	9
Modèle de délibération	11



Résumé des épisodes précédents

En 2009, le conseil d'administration d'EPIDOR a décidé de préparer la candidature du bassin de la Dordogne auprès de l'UNESCO au titre du label Homme et Biosphère. Afin de présenter et de débattre de ce projet, EPIDOR a organisé 12 réunions d'information, de mai à juillet 2010. Elles ont associé les conseillers généraux et les maires des 45 cantons riverains de la Dordogne.

Ces premières réunions ont fait ressortir un accueil favorable du projet de classement de la part des élus et ont permis de lever certaines inquiétudes quant à l'ajout de contraintes nouvelles sur le développement du territoire. Elles ont également montré une volonté croissante des élus de mettre en valeur les rivières du territoire et de s'engager dans des démarches de développement durable.

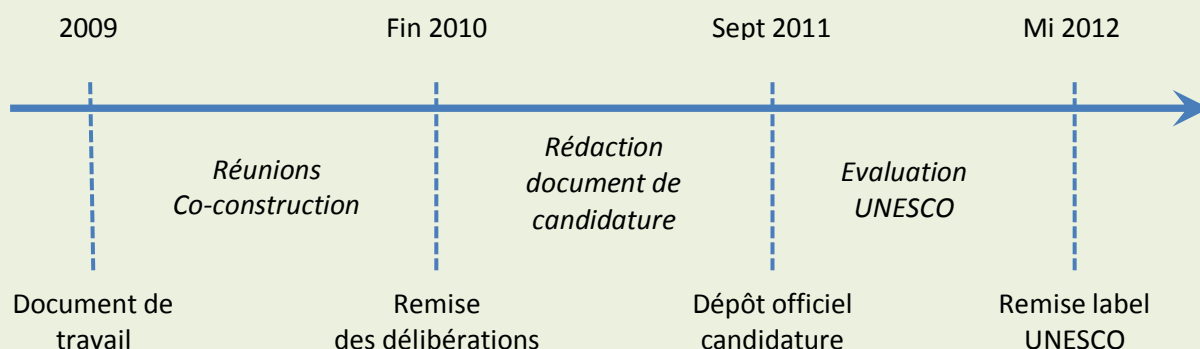
La candidature du bassin de la Dordogne au label Homme et Biosphère requiert un soutien fort de la population, des élus, des gestionnaires du territoire et de la société civile qui conduit à élargir maintenant le débat à toutes les parties prenantes. Il est aussi proposé aux acteurs du territoire, d'exprimer leur soutien par délibération des instances délibérantes (un modèle est présent en p10), et ce, avant la fin de l'année 2010. Il est également possible de signer la liste de soutien en ligne sur le site www.biosphere-bassin-dordogne.org.

Animation biosphère 2010 :

(Point avril à juillet 2010)

- 4 mois d'animation UNESCO
- 12 réunions inter-cantoniales des sources de la Dordogne à l'estuaire de la Gironde, soit 45 cantons riverains de la Dordogne et 482 communes directement informés
- 155 personnes ont assisté aux réunions d'information
- Un taux de présence de 32%
- 1 réunion avec les acteurs institutionnels (conseils généraux et régionaux, parcs naturels régionaux, services de l'Etat, Agence de l'eau)
- 1 réunion avec les chambres consulaires (agriculture, industrie, métiers) et syndicats agricoles des six départements concernés par le bassin versant de la Dordogne
- 1 réunion publique
- 55 insertions presse (écrite, radio, télévision)
- 25 délibérations communales
- 2 délibérations de représentants de la société civile
- 273 signataires sur le site www.biosphere-bassin-dordogne.org
- des documents disponibles sur le site d'EPIDOR, www.eptb-dordogne.fr, Action Homme et Biosphère UNESCO

Labellisation UNESCO : échéances



Présentation de la démarche

La haute valeur patrimoniale du bassin de la Dordogne a conduit le Conseil d'administration d'EPIDOR à travailler sur la candidature du bassin de la Dordogne pour une labellisation par l'UNESCO au titre du programme sur l'Homme et la Biosphère. Cette volonté de classement était déjà inscrite dans la Charte Vallée Dordogne, cadre de référence des acteurs de la gestion de l'eau dans le bassin de la Dordogne, rédigée en 1992 à l'issue d'une large consultation des usagers de la rivière Dordogne.

Pour être éligible au label Homme et Biosphère, deux conditions sont à réunir :

- le bassin versant de la Dordogne doit présenter une haute valeur écologique,
- la candidature du bassin versant de la Dordogne doit être acceptée et soutenue par le maximum d'acteurs du bassin car elle doit engager clairement le territoire sur la voie du développement durable.

Le soutien du projet de labellisation par les élus, les gestionnaires et les habitants du bassin sera un argument de poids lors de l'évaluation du dossier par les instances de l'UNESCO. C'est pourquoi, entre le mois d'avril et le mois de juillet 2010, EPIDOR a organisé une première phase d'animation qui a débouché sur 12 réunions d'information tout au long de l'axe Dordogne. Elles ont permis de rencontrer les conseillers généraux et les maires des 45 cantons riverains. Sur la basse Dordogne, la participation a été élargie à l'ensemble des membres du comité de rivière Dordogne Atlantique, lors de deux réunions d'information qui se sont tenues dans le cadre de la semaine de l'eau organisée par le Conseil général de la Gironde.

Les réunions ont systématiquement pris la forme d'une présentation d'environ 30 min, suivie d'un débat. Elles ont pu être organisées grâce au soutien amical des communes hôtes.

Un accueil favorable

« Le label Homme et Biosphère ... comme une étoile Michelin »

Ce projet a généralement suscité un accueil favorable de la part des élus et de la population à plusieurs titres. Ils y

voient un gain en termes d'image : *« Le label offrirait une image mondiale forte pour le territoire »* (Souillac), *« Le label Homme et Biosphère constitue un atout supplémentaire pour l'image du territoire, comme une étoile Michelin »* (Argentat). En effet, le classement du bassin de la Dordogne procurerait une reconnaissance extérieure de la qualité du territoire *« car le label est attribué par une instance internationale et prestigieuse »* (Lanobre). Il apporterait également une valorisation *« en interne »* sur le bassin de la Dordogne, car cette inscription viendrait *« saluer les efforts engagés par les générations passées, actuelles et futures, pour préserver ce patrimoine »* (Lanobre).

Durant les débats, les élus ont régulièrement exprimé la volonté d'obtenir le label de l'UNESCO : *« Le bassin de la Dordogne est encore un territoire exceptionnel et il mériterait une reconnaissance par l'UNESCO »* (Lanobre). Le territoire présente une grande variété de

paysages, d'écosystèmes et d'espèces qui justifient cette volonté de reconnaissance et constituent des avantages certains pour la labellisation : *« Le bassin de la Dordogne possède de formidables atouts comme les huit espèces de poissons migrateurs d'Europe »* (Argentat) ; *« La qualité de l'eau, qui permet des usages tels que la baignade, la navigation, la pêche... est un atout à valoriser dans le dossier de candidature »* (Bergerac).

Les enjeux et les impacts d'une telle labellisation ont bien été mis en évidence. L'obtention d'un tel label va au-delà de la seule reconnaissance de la valeur écologique du territoire, *« il s'agit également de reconnaître le patrimoine historique, culturel, agricole »* (Argentat) du bassin de la Dordogne. A plusieurs reprises, les retombées économiques d'une inscription du territoire par l'UNESCO ont été soulignées : *« Un tel classement serait forcément une valeur ajoutée pour le développement économique du territoire »* (Souillac). En outre, les élus considèrent ce projet comme un moyen d'appuyer un mouvement déjà amorcé : le développement des territoires par le biais des cours d'eau, le retour vers une rivière *« Dordogne vivante »* (Avèze, Saint-André-de-Cubzac).

De l'amont et à l'aval, des histoires originales au fil de l'eau

Sur le territoire de la Haute Dordogne, il est ressorti à plusieurs reprises que l'évolution de la Dordogne au cours du 20^e siècle a fortement marqué les esprits. Transformée en succession de retenues vouées à la production hydroélectrique, « *les regards se sont détournés de la rivière* » (Lanobre) et de son passé glorieux, de la position centrale qu'elle occupait dans les territoires qu'elle traversait. C'est pourquoi, certains estiment qu'il « *est important de prendre en compte l'évolution historique de la rivière* » (Soursac) et de raconter la rivière dans son contexte historique (Mauriac, Soursac). Les réunions ont montré que malgré les changements physiologiques des cours d'eau du bassin, les attaches aux rivières et à leur histoire sont encore profondes : « *la Dordogne reste un lieu de plaisance où j'ai souvent pêché et où j'ai vécu parmi les plus beaux moments de ma vie* » (Mauriac). Et les barrages font aujourd'hui partie du patrimoine de la Dordogne et de ses affluents pour les habitants. Cependant, il émerge une volonté locale de « *réfléchir à une plus grande intégration environnementale de ces ouvrages* » (Mauriac). Dans ce contexte, il apparaît qu'un projet de

« *La Dordogne reste un lieu [...] où j'ai vécu parmi les plus beaux moments de ma vie* »

labellisation viendrait témoigner du retour, déjà amorcé, vers la rivière et son territoire comme lieu d'attractivité et espace de vie.

Plus à l'aval, sur les territoires de la Moyenne et de la Basse Dordogne, la rivière est souvent plus visible et devient une composante majeure du paysage. Plusieurs témoignages ont exprimé la fierté de voir s'écouler lentement la Dordogne gonflée des eaux de ses

nombreux affluents. Elle fait partie du quotidien de chacun, et est en elle-même un patrimoine. En même temps une certaine désolation s'est parfois faite sentir face aux pollutions qui altèrent la qualité de ses eaux et de ses rives : « *La présentation que vous faites est un peu trop idyllique [...] il y a quand même de nombreux problèmes sur la Dordogne.* » (Castillon). Effectivement la Basse Dordogne, située à l'aval du bassin, est le réceptacle de l'ensemble des eaux s'écoulant sur le territoire. Les pollutions s'en ressentent donc avec plus d'acuité.

Enfin, bien qu'il soit souvent difficile d'appréhender la réalité géographique que recouvre le bassin versant de la Dordogne et bien que les enjeux soient différents entre l'amont et l'aval, ce territoire hydrographique a suscité l'intérêt d'un

« *La reconnaissance du bassin de la Dordogne [...] le lien entre les différents territoires* »

grand nombre d'élus. Il permet de faire le lien entre des territoires qui ne se considèrent bien souvent qu'au travers de leurs limites administratives : « *La reconnaissance du bassin de la Dordogne a du sens et fait le lien entre les différents territoires* » ; « *C'est très intéressant de proposer une candidature à l'UNESCO pour un bassin versant ; surtout pour une rivière comme la Dordogne, qui a pu être tantôt un frein, tantôt un lien entre les hommes* » (Bretenoux). Le projet de labellisation est original justement parce qu'il porte sur le territoire de la gestion de l'eau et qu'il permettra ainsi « *de faire le lien entre les activités humaines et la gestion de l'eau* » (Saint-André-de-Cubzac).

Des inquiétudes...

Un certain nombre de craintes ont régulièrement été exprimées, parmi lesquelles celle de voir s'ajouter de nouvelles contraintes réglementaires visant à limiter les activités économiques et la pratique des loisirs : « *Est-ce que malgré l'absence de contraintes réglementaires nouvelles, le label n'empêchera pas à terme l'installation d'activités dans la vallée, comme une papeterie par exemple ?* » (Soursac), « *J'ai peur que les rives de la Dordogne ne soient mises sous cloche dans les 2-3 km qui entourent la rivière* » (Allas-les-Mines). Les débats ont été l'occasion d'expliquer que l'UNESCO « *n'est pas un cadre normatif* » (Argentat) et que

l'organisme onusien n'a pas la capacité d'imposer de nouvelles règles.

Dans la même ligne, le risque d'un empilement des dispositifs de gestion a été pointé du doigt, certains élus évoquant un « *effet millefeuille* » (Souillac), d'autres craignant que le label Homme et Biosphère ne soit

« *La seule contrainte est de tout faire pour améliorer ce qui est déjà exceptionnel. Est-ce réellement une contrainte ?* »

potentiellement « **un facteur de renforcement pour Natura 2000** ». Le risque de confusion entre les différents dispositifs de protection et de gestion des territoires existants a également été soulevé.

Même si certains scepticismes ont parfois été difficiles à désamorcer : « **Je pense que le label apportera quand même des contraintes d'une manière ou d'une autre** » (Soursac), les discussions ont permis de faire ressortir que le label « **est avant tout un état d'esprit** » (Soursac) axé sur le développement durable. Il vise à faire prendre conscience de la valeur environnementale du territoire et à inciter à une gestion respectueuse des territoires. Par ailleurs, si le label Homme et Biosphère et le réseau Natura 2000 ont tous deux pour objectif de participer à la préservation environnementale des territoires, leurs moyens sont différents. Le label de l'UNESCO est avant

tout un dispositif de sensibilisation, de récompense et d'encouragement. En outre, c'est plutôt la candidature du bassin versant de la Dordogne qui tire profit de la présence du réseau européen, car « **l'importante étendue du bassin reconnue par Natura 2000 témoigne de la valeur environnementale du territoire** » (Carlux). En outre, certains élus considèrent que l'inscription du bassin versant par l'UNESCO permettra de mieux comprendre et de mieux expliquer l'intérêt des divers dispositifs de gestion et de protection de l'environnement : « **Le label devrait permettre de faire le lien entre les trames bleues et vertes, les arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)** » (Bergerac).

La co-construction du projet au fil des réunions

Au cours des réunions, des questions et des remarques très variées ont été formulées. Elles ont permis de compléter le projet et de définir de nouveaux axes de gestion du label qui seront intégrés au dossier de candidature. En outre, elles témoignent de l'intérêt que les élus portent au projet et d'une certaine volonté d'implication.

Des interrogations ...

Des interrogations très variées ont été soulevées. Les réponses apportées ont donné lieu à un jeu de 16 questions / réponses joint à cette synthèse.

Le territoire présente encore des « points noirs » environnementaux et les élus ont souhaité savoir si ces derniers constitueront un obstacle à l'obtention du label (Avèze, Castillon, Saint-André-de-Cubzac). Si certains points du bassin de la Dordogne sont effectivement soumis à de fortes pressions qui réduisent la qualité des milieux naturels (rejets de stations d'épuration, barrages...), ils ne devraient cependant pas faire obstacle à l'obtention du label et ne doivent en aucun cas être occultés. En effet, la volonté des acteurs de progresser et de s'inscrire dans des démarches de réduction de leurs impacts sur le territoire sera perçue favorablement par l'UNESCO.

Le territoire proposé à labellisation a souvent été source de confusion entre le bassin versant de la Dordogne et la vallée de la Dordogne. Dans les faits, les deux territoires sont concernés par la candidature au label de l'UNESCO. Le label prévoit un zonage composé d'une zone centrale, d'une zone tampon et d'une aire de transition. La zone centrale fait l'objet d'une plus grande attention puisqu'elle doit être protégée au titre d'une réglementation nationale préexistante au label. La

Dordogne étant au cœur du bassin versant, le projet envisage de proposer la rivière en zone centrale, notamment sur la partie de son cours où elle est classée par deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB), d'Argentat à l'estuaire. Cette zone est vouée à la préservation des écosystèmes. Quant à la zone tampon et à l'aire de transition, elles devraient englober la rivière Dordogne jusqu'aux limites du bassin ; les limites de ces deux secteurs doivent encore être discutées. En outre, zone tampon et aire de transition n'impliquent pas de clause réglementaire particulière, et doivent avant tout privilégier les actions de sensibilisation au développement durable.

A plusieurs reprises, les élus ont voulu savoir si la compagnie Electricité de France (EDF) avait été mise au courant du projet de labellisation (Soursac, Carlux, Lanobre). Etant donné que la production d'hydroélectricité est un enjeu majeur sur le territoire, EDF est informée et appelée à être un acteur essentiel de la candidature du bassin au label de l'UNESCO, qu'elle a accueilli favorablement. Ce projet devrait faciliter une prise de conscience des richesses environnementales du territoire et inciter à améliorer la gestion de la production hydroélectrique.

La question de la différence entre le label Patrimoine mondial et le label Homme et biosphère, tous deux accordés par l'UNESCO, est régulièrement revenue (Souillac, Carlux). Dans les faits, l'un et l'autre contribuent à valoriser le patrimoine. Toutefois ils n'ont pas les mêmes finalités. Le label Homme et Biosphère s'intéresse aux espaces où l'homme et les milieux naturels cohabitent harmonieusement. Le patrimoine mondial a surtout vocation à reconnaître la valeur unique d'un site par rapport à des critères architecturaux, culturels ou paysagers.

Les élus ont souhaité savoir si l'obtention d'un tel label permettrait d'obtenir des fonds spécifiques ou nécessiterait des dépenses particulières. S'il est vrai que le label n'apporte pas d'aides financières directes, il n'implique pas non plus de dépenses supplémentaires. Par contre, il peut représenter un atout pour les projets qui permettront de conforter la valeur du bassin de la Dordogne à l'origine de son classement au titre du label Homme et Biosphère : *« Un tel label offrira une lisibilité et une notoriété probablement utile à l'obtention de financements pour les projets qui s'inscrivent dans le développement durable du territoire »* (Saint-André-de-Cubzac). En outre, il a été souligné qu'il faudra penser, avant l'obtention du label, aux dépenses nécessaires *« pour maintenir une animation active sur la durée du label »* (Bergerac).

Lors des réunions, les élus ont été désireux de connaître les échéances du projet ainsi que la date limite jusqu'à laquelle il est possible d'exprimer son soutien en faveur du projet. Les rencontres avec l'ensemble des acteurs

...et des préconisations

Certaines remarques formulées par les élus ont permis de faire évoluer le contenu du projet. Cela a été le cas de la question des suites qui seront données au projet si le bassin de la Dordogne obtient le label (Mauriac, Bergerac, Allas-les-Mines, Saint-André-de-Cubzac). Effectivement *« le label n'est pas une fin en soi »* (Bergerac). Il doit permettre de valoriser *« l'expérience locale et le savoir-faire des riverains »* et ne pas servir uniquement *« à promouvoir les aspects attractifs pour les touristes »* (Souillac). Une proposition a alors été faite : *« Je souhaite que les activités et les projets mis en œuvre par les collectivités en faveur de l'environnement soient recensés »* (Souillac), et une idée a émergé : utiliser le label Homme et Biosphère comme outil de valorisation des pratiques réalisées dans le respect des territoires et des communautés qui y vivent. Ce label véhicule avant tout une image positive des territoires auxquels il est attribué. Il reconnaît les efforts engagés par les communautés qui s'y sont succédées pour maintenir la qualité environnementale et les incitent à poursuivre dans ce sens. C'est pourquoi une action phare du label sera d'en faire un portail qui mette en lumière les pratiques et activités des collectivités territoriales, des entrepreneurs ou encore des associations s'inscrivant dans l'esprit du label. Il s'agira de valoriser les initiatives qui donnent au bassin de la Dordogne ses identités et spécificités. Et l'idée a fait son chemin : *« parmi les initiatives que le label pourrait valoriser, les agendas 21 sont de bons exemples, car ils cherchent à atteindre les mêmes objectifs que ceux du label [...] : préservation des milieux naturels et développement*

« De plus en plus d'initiatives sont mises en œuvre un peu partout, qui vont dans le sens des valeurs que soutient le label. C'est le cas de l'agriculture biologique qui prend de l'importance »

auront lieu jusqu'à la fin de l'année 2010, afin de faire émerger le projet, de le faire connaître et de disposer d'un grand nombre de soutiens. Les délibérations et lettres de soutien peuvent ainsi être communiquées à EPIDOR jusqu'à la fin de l'année. Quant à l'agenda du

projet, en mai 2011, le dossier de candidature sera proposé pour relecture au comité MAB (*man and biosphere*), équipe qui coordonne le label Homme et Biosphère en France. Puis le dépôt officiel de candidature aura lieu en septembre 2011. Il sera transmis par voie diplomatique française aux instances internationales de l'UNESCO, chargées de l'évaluer. Si l'organisme onusien valide la candidature du bassin de la Dordogne, la remise du label interviendra au cours de l'année 2012.

durable » (Bergerac) et a plu : *« Je trouve très intéressante l'action qui consisterait à valoriser les initiatives locales des communes, des communautés de communes, des départements... cela permettrait de mettre en avant ce qui se fait de bien sur le territoire »* (Saint-André-de-Cubzac).

Le dossier de candidature du bassin de la Dordogne au label Homme et Biosphère de l'UNESCO dresse un tableau de l'état environnemental du territoire, des activités qui s'y exercent et de leurs impacts positifs et négatifs. Saisissant cet aspect du projet, il a été suggéré

« Le label permet avant tout de reconnaître une qualité et incite à mettre en valeur le territoire »

que *« la mise en œuvre de certaines activités dans le respect de l'environnement pourrait constituer un indicateur de réussite du projet »* (Bergerac). Plus largement, le label Homme et Biosphère pourrait être utilisé comme un dispositif d'évaluation de l'évolution du territoire sur une période de 10 ans avec un état des lieux à mi-parcours (à

5 ans). Le territoire pourrait alors être considéré au regard de certaines pratiques.

Dans un autre registre, les élus ont fait remarquer qu'il *« faudrait abolir le terme "réserve". Il véhicule l'image d'un label contraignant, ce qu'il n'est pas »* (Soursac) d'une part, et parce qu'il complique leur mission de relais auprès de leurs collègues et administrés d'autre part. Si le mot effraie, le label s'inscrit bien au contraire dans une conception intégratrice de la protection de la nature qui associe conservation et développement. C'est pourquoi, il a été suggéré de privilégier l'expression « homme et biosphère » jugée plus adaptée et plus fidèle à l'esprit du label.

Soutenir la candidature du bassin de la Dordogne et se faire le relais du projet

Au cours des réunions, les élus, les gestionnaires et les habitants rencontrés ont été invités à prendre plus ample connaissance du projet en se procurant le dossier de présentation complet disponible sur les sites du projet et d'EPIDOR. Ils ont également été encouragés à se faire les relais du projet de labellisation auprès de leurs administrés et de leurs collègues, de leurs voisins. Une partie des élus présents aux réunions se sont dits volontiers favorables à cette mission : « *Les élus doivent se faire les ambassadeurs du projet* » (Argentat) ou

« C'est à nous d'expliquer le projet ! »

encore « *Il revient aux élus d'expliquer ce qu'il en est réellement du label* » (Bretenoux).

Enfin, toutes et tous ont été incités à s'engager dans le projet en passant une délibération en conseil municipal et communautaire (ou autre instance délibérante), en rédigeant une lettre de soutien et en signant la liste de soutien disponible sur le site Internet du projet.

En effet, « *La mobilisation est un élément important et il faut absolument porter ensemble la candidature du bassin de la Dordogne* » (Bergerac).



Modèle de délibération

Une fois la délibération prise, vous pouvez la transmettre à EPIDOR, par voie postale ou électronique, aux adresses mentionnées page suivante

[M ou Mme] [le Maire, le Président, autre] porte à la connaissance du Conseil Municipal [conseil communautaire, autre] le dossier de candidature pour le classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre du label Homme et Biosphère, préparé par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne EPIDOR.

Présentation

Le conseil d'administration d'EPIDOR souhaite présenter la candidature du bassin versant de la Dordogne pour un classement par l'UNESCO au titre de Réserve mondiale de biosphère. Pour être éligible, deux conditions sont à réunir :

- le bassin versant de la Dordogne doit présenter une haute valeur écologique,
- la candidature du bassin versant de la Dordogne doit être acceptée et soutenue par le maximum d'acteurs du bassin.

L'obtention de ce label serait l'occasion de faire reconnaître internationalement la valeur du bassin versant de la Dordogne. Elle viendrait couronner les nombreux efforts réalisés sur le bassin de la Dordogne pour concilier développement économique et respect de l'environnement aquatique. Elle soutiendrait les nouvelles initiatives allant en ce sens. Enfin, elle serait l'occasion de mieux faire connaître le bassin versant et la rivière Dordogne à ses propres riverains et de susciter en eux un sentiment d'appartenance et de fierté.

Le label concernerait l'ensemble du bassin versant avec comme axe central la rivière Dordogne, qui forme un trait d'union entre les territoires de l'amont et de l'aval. La rivière bénéficie encore d'une très bonne qualité, résultat des pratiques et des usages qui se développent sur l'ensemble du bassin versant. À ce titre, la Dordogne est un indicateur intéressant du caractère durable du développement du bassin versant.

Le label UNESCO ne produit pas de contraintes réglementaires nouvelles. Il est l'occasion de prendre conscience que l'état de la Dordogne dépend de l'engagement de chacun dans la voie d'un développement respectueux de l'environnement. À défaut, il pourrait être retiré lors d'une révision par l'UNESCO.

Ce projet de labellisation du bassin de la Dordogne est exemplaire à deux titres. D'abord, parce qu'il concerne un grand territoire et qu'il formerait la réserve de biosphère la plus étendue d'Europe. Enfin, parce que contrairement à d'autres réserves de biosphère, la Dordogne n'est pas un milieu « sous cloche ». La rivière Dordogne est en effet un milieu exploité par l'homme, notamment pour la production hydroélectrique. À ce titre, ce projet correspond complètement à une conception moderne du développement durable.

Le soutien de la population et de ses représentants est essentiel pour l'obtention du label Réserve de biosphère de l'UNESCO. La présente délibération du Conseil Municipal [conseil communautaire, autre] témoignera ainsi de l'engagement des élus dans le projet. Il est aussi important qu'ils promeuvent ce projet et les valeurs qu'il porte auprès de leurs administrés.

Proposition de délibération

Le Conseil Municipal [conseil communautaire, autre], après en avoir délibéré :

Prend acte de la valeur patrimoniale du bassin de la Dordogne et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie les enjeux écologiques et économiques,

Se prononce favorablement pour un classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre de réserve mondiale de Biosphère,

Soutient la démarche engagée par EPIDOR, porteur du projet.



Soutenez la candidature au label **UNESCO**
Homme et biosphère bassin Dordogne

sur le site

www.biosphere-bassin-dordogne.org

Contact

Carole Breton

Chargée de mission, EPIDOR

05 53 59 72 87 / c.breton@eptb-dordogne.fr

Roland Thieleke

Directeur adjoint, EPIDOR

05 53 59 72 18 / r.thieleke@eptb-dordogne.fr



EPIDOR

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

Le Tournepique 24250 Castelnau-la-Chapelle

Tél. 05 53 29 17 65 Télécopie : 05 53 28 29 60

epidor@eptb-dordogne.fr



Action portée par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne.

Avec le concours financier de l'Europe, des Conseils Régionaux Limousin et Midi-Pyrénées, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne et d'EDF.